

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-857

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 241 de la commission des finances

ARTICLE 8

Après l'alinéa 5, insérer les alinéas suivants :

« G. – Au I de l'article 1698 D, les mots : « de la contribution prévue à l'article 527, » sont supprimés ;

« H. – L'article 1698 *quater* est abrogé ;

« I. – À l'article 1727-0 A, les mots : « ainsi qu'à la contribution prévue par l'article 527 » sont supprimés ;

« J. – À l'article 1731-0 A, les mots : « ainsi qu'à la contribution prévue par l'article 527 » sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination (avec l'abrogation de l'article 527 du code général des impôts prévue au I D de l'amendement n° 241).